

Atelier terraterre - Conditions de participation 2025-2026

Les cours Hebdomadaires

- débutent lundi 18 août 2025 et terminent jeudi 25 juin 2026.
- comprennent les fêtes et vacances scolaire du calendrier scolaires du DIP en ligne sur la page COURS ADULTES
- sont limités à 6 adultes et durent 2h30 , 1 x par semaine

Les tarifs

- 200 chf par mois, chaque mois comprenant 3-5 cours selon les mois ou les jours fériés. A l'année un total de 40 cours /10 mois >> août et septembre étant facturé comme un seul et même mois. Les cours fériés perdus sur le forfait de 40 en 10 mois sont convertis en BON de 50.- d'achat pour terre cuite.
- + terre consommée*
- Le versement de chaque mensualité se règle en cash au début de chaque mois
- *Les travaux terminés sont pesés et facturés. La terre cuite à basse température = BT , PRIX 15 chf le kilo. La terre cuite à haute température = HT , PRIX 18 chf le kilo. Il y a un cahier de compte sur place, vous êtes tenu.e de garder une trace de vos paiements (nom, date, poids de la pièce, prix).

Les horaires

Choisir un horaire pour votre cours hebdomadaire :

- Lundi soir : 18h00 → 20h30
- Mardi matin : 09h30 → 12h00
- Mardi soir 18h30 → 21h00
- Mercredi soir 18h30 → 21h00
- Jeudi matin: 9h30 → 12h00
- Jeudi après-midi: 13h30 → 16h00

L'inscription / conditions

- Vous avez lu les conditions de participation qui vous conviennent et vous êtes prêt.e à faire un cours d'essai? adressez- moi un mail en indiquant le choix de l'horaire du cours qui vous intéresse.
- Si ce créneau est disponible, un cours d'essai nous permettra de faire connaissance et d'évaluer si l'atelier répond à vos attentes.
- Décidé.e ? Confirmez par mail votre engagement pour 3 mois minimum. Sans nouvelle de votre part dans les 48h, la place est libérée.

Les absences

- Aucune absence privée ou professionnelle ne sera déduites des mensualités, ou reportées d'une année à l'autre.

- Les rattrapages s'organisent dans un agenda rouge à l'atelier dans lequel il est impératif d'annoncer ses absences pour permettre un maximum de remplacements, ce qui est généralement possible mais sans garantie.
- En cas d'absence prolongée, seul le paiement par avance des mensualités garantit une place dès votre retour à l'atelier.

Quitter l'atelier

- si vous souhaitez quitter l'atelier il faudra l'annoncer au plus tard à la fin d'un mois pour la fin du mois suivant.
Par exemple : si vous prévoyez de quitter le 1er décembre, merci d'annoncer votre départ au plus tard fin octobre. Si vous deviez quitter immédiatement, considérez que vous êtes redevable d'un mois 200.- Chf.
- en cas d'incompatibilité au sein de l'atelier, je me permets de mettre fin au contrat.

Le processus créatif

L'exploration de la céramique est un champ dont il est impossible de définir clairement les contours. Tout est « transformation ». Rien n'est figé et rien n'est garanti... Tout peut s'écrouler ou devenir merveilleux !

Dans le cadre des cours hebdomadaires comme pour les stages, je mets à disposition mon savoir-faire et tout le matériel nécessaire.

La source d'inspiration est essentielle au déclenchement de tout processus créatif. Si s'inspirer de modèles est parfois un tremplin, la nature et les émotions peuvent aussi être à l'origine de ces étincelles de créativité ! Qu'est-ce qui vous touche ? Comment l'exprimer ? Dénicher une forme, oser une couleur... Toute cette recherche permet de s'approprier petit à petit son travail et développer un style personnel. Si nous parvenons à éviter le plagiat¹ au sein de l'atelier entre élèves ou à l'égard d'œuvres vues sur le web, en y apportant une touche personnelle, alors l'objectif sera atteint !

Les travaux réalisés à l'atelier terraterre sont le fruit de notre collaboration.

Je mets à disposition mon expérience et des outils fabriqués par mes soins, par conséquent, votre travail n'est pas destiné à de la production, il peut être exposé et/ou vendu à titre exceptionnel (j'apprécierai qu'on en parle) mais en aucun cas avoir un but lucratif.

Je remercie toutes les personnes qui passent par ici de porter attention à ces valeurs et leur souhaite de pouvoir vivre pleinement et passionnément la céramique.

Genève, Atelier terraterre, Joëlle Combremont, février 2021

¹ Définition du plagiat : La copie d'objet est une faute d'ordre moral, civil ou commercial, qui peut être sanctionnée au pénal. Elle consiste à copier un auteur ou accaparer l'œuvre d'un créateur dans le domaine des arts sans le citer ou le dire, ainsi qu'à fortement s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Il est souvent assimilé à un vol immatériel.